



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 10:00

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 030-213001050-20260321-DEL2026_024-DE



En exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Marc SAUVAIRE

N° interne de l'acte :
DEL2026_024

Le samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Annie LONJON, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET, Myriam BALSAN, Anaëlle BROCCOLI, Bruno MOTTET, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER, Jean-Luc ABLE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sylvie LAFON (donne pouvoir à : Myriam BALSAN)

Membres Absents :

ÉLECTION DU MAIRE

À la suite des élections municipales, le conseil municipal de la commune de Dourbies, nouvellement installé, doit procéder à l'élection de son maire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Irène LEBEAU, Maire, qui a donné lecture des résultats des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Mmes Annie LONJON, Anaëlle BROCCOLI, Sylvie LAFON, Myriam BALSAN, Amélie BOUTEILLER ;
- MM. Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET, Bruno MOTTET et Jean-Luc ALBE.

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire de séance M. Marc SAUVAIRE.

M. Jean-Pierre POURTIER, doyen d'âge des conseillers municipaux a pris ensuite la présidence et a procédé à appel nominal des conseillers municipaux.

Conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président de séance a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. En l'absence de majorité absolue après deux tours de scrutin, un troisième tour est organisé à la majorité relative, le plus âgé des candidats étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour assesseurs du bureau de vote, chargé de veiller au bon déroulement du scrutin :

- Bruno MOTTET
- Annie LONJON

Après appel des candidatures par le président de séance, les conseillers municipaux suivants se déclarent candidats à la fonction de maire :

- Laurent BALSAN

Le scrutin se déroule conformément aux dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT. Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls (article L. 66 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du Code électoral) : 1.
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :
Laurent BALSAN : dix (10) voix.

Laurent BALSAN, ayant obtenu 10 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé maire de la commune de Dourbies.

Laurent BALSAN est immédiatement installé dans ses fonctions de maire.

La présente délibération sera :

- Affichée en mairie ;
- Transmise au représentant de l'État dans le département ;
- Publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le samedi 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

M. le Maire
Laurent BALSAN

